

**COPIE**

**Christine LAGARDE**  
**Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de**  
**l'Emploi**  
**139, rue de Bercy**  
**75572 PARIS**

et

**Laurent WAUQUIEZ**  
**Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi**  
**139, rue de Bercy**  
**75572 PARIS**

**Paris, le 24 septembre 2009**

**Courrier transmis à C. Lagarde et L. Wauquiez par coursier le 24/09/09**

Objet :

*Données mensuelles du chômage*

Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

L'Association des journalistes de l'information sociale souhaiterait que vous apportiez des clarifications et des améliorations à la communication relative aux chiffres mensuels des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

L'AJIS déplore tout d'abord la persistance de fuites, émanant le plus souvent de membres du gouvernement. Les chiffres dévoilés la veille ou le matin même de la publication étant pour la plupart du temps imprécis, il est en effet impossible de savoir de quelle catégorie de demandeurs d'emploi il s'agit. Cela complique considérablement la mission des journalistes d'autant que la communication du gouvernement est surtout basée sur la catégorie A. Or, tant cette dernière que la catégorie A-B-C sont pertinentes. Le Conseil national de l'information statistique (CNIS) recommande d'ailleurs de ne pas s'attacher à une seule catégorie.

Par ailleurs, cette communication partielle sur les chiffres mensuels des demandeurs d'emploi met les journalistes en porte-à-faux vis-à-vis de leur hiérarchie, qui exige un traitement rapide, complet et non controversé de ces chiffres.

L'AJIS demande également que la transmission des chiffres mensuels aux journalistes soit avancée pour permettre un examen sérieux (cf. notre courrier du 4 novembre 2008 à votre attention). En effet, les chiffres mensuels sont actuellement communiqués vers 17H30 (sous embargo) pour une diffusion à 18H, ce qui laisse trop peu de temps pour l'analyse, en particulier pour les médias audiovisuels et les agences.

L'AJIS demande, de nouveau, que les journalistes disposent d'un délai suffisant, là encore conformément aux recommandations du CNIS. Une communication aux rédactions à 16H (sous embargo) pour une diffusion à 18H permettrait aux médias de travailler dans des conditions correctes.

Nous espérons vivement que nos requêtes rencontreront un écho favorable.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de ma haute considération.

François LIMOGES  
Président de l'AJIS

Copie :

- **Franck Louvrier**, Conseiller à la présidence de la République,
- **Jean-Marc Plantade** - Service presse et communication du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi,
- **Nicolas Diat** - Service presse et communication du Secrétariat d'Etat chargé de l'Emploi
- **Clément Reyne** - Service presse et communication du Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.